



TRI-Porteur

LE JOURNAL D'INFORMATION DU SIRTOM DE LA RÉGION DE CHAGNY

DOSSIER P. 4

Vers une meilleure gestion des déchets professionnels

ÉDITO



Chère lectrice, cher lecteur,

Comme nous vous l'avions annoncé précédemment, le 1er janvier 2024 a marqué l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation concernant le tri des biodéchets. Notre objectif est de réduire d'environ 50 kg par an les déchets dans nos bacs d'ordures ménagères. Pour l'atteindre, le Sirtom a opté pour la solution du compostage à 100 %. Grâce à un financement obtenu par un appel à projet de l'État, le Sirtom a pu recruter un nouveau chargé de mission biodéchets.

En 2024, nous avons intensifié nos actions de sensibilisation auprès des particuliers et des professionnels, comme vous pourrez le découvrir dans ce magazine. La mission du Sirtom ne se limite pas à la collecte des déchets ; il joue également un rôle crucial de prévention et d'information auprès des jeunes pour créer des citoyens responsables et engagés dans la préservation de nos ressources.

En 2025, nous poursuivrons nos actions de sensibilisation et la vente de composteurs avec pour objectif de toucher environ 50 % de la population.

Bonne lecture !

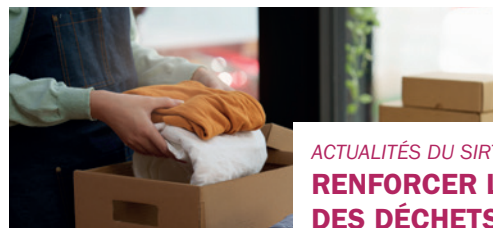


Sébastien LAURENT
Président du SIRTOM



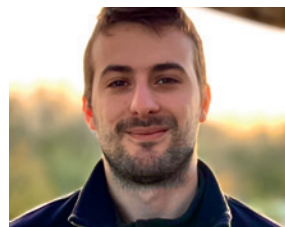
P. 2

ACTUALITÉS DU SIRTOM
**FOCUS SUR LE RÔLE
DE LA RESSOURCERIE
DU TERRITOIRE**



P. 3

ACTUALITÉS DU SIRTOM
**RENFORCER LE TRI
DES DÉCHETS TEXTILES**



P. 6

FOCUS MÉTIER
**VINCENZO PIERRI,
ENGAGÉ AU SERVICE
DES USAGERS
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



P. 7

ACTIONS DE SENSIBILISATION
**ENCOURAGER LES
USAGERS À LA PRATIQUE
DU COMPOSTAGE**

Focus sur le rôle de la ressourcerie du territoire

La ressourcerie partenaire du SIRTOM, tenue par l'Association de Lutte Contre le Gaspillage, fonctionne depuis plusieurs années désormais. Les usagers ont progressivement pris l'habitude de lui confier leurs objets réutilisables en vue de leur réemploi ou revente. Aujourd'hui, cet organisme joue un rôle considérable sur le territoire, notamment en terme de réduction du volume de déchets à enfouir.

Comment fonctionne la ressourcerie ?

1

Elle recueille tous les objets réutilisables dont les usagers souhaitent se séparer

Vaisselle, bibelots et objets de décoration, jeux et jouets, cd, livres ou dvd, électroménager, vêtements, meubles, vélos etc.

2

Elle trie en déchèterie les objets collectés non réemployables

3

Elle revend au public ceux qui sont en état de fonctionnement

2

Où sont revendus les objets collectés ?



Le magasin de revente de la ressourcerie est situé rue de l'Artichaut à Chagny (ouvert le Mercredi et vendredi : 9h - 12h / 13h45 - 17h30 et Samedi : 9h - 12h30)

En plus de permettre aux foyers les plus modestes de s'équiper à moindre coût, cette boutique solidaire offre l'occasion aux chineurs, bricoleurs ou curieux de trouver des objets parfois uniques !

Où déposer ses objets réutilisables ?



- ▶ **Au local de la ressourcerie** situé rue des Binelles, dans la Zone d'Activités des Noirots à Chagny
Mardi et jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 17h
- ▶ **En déchèterie de Chagny, Saint-léger-sur-Dheune ou Epinac**, dans les espaces réservés à la ressourcerie.



Un dispositif à vocation sociale et solidaire

La ressourcerie embauche des personnes éloignées de l'emploi. Son objectif est d'accompagner durablement son personnel vers l'insertion professionnelle. 17 emplois ont été créés depuis son lancement.

En 2023, la ressourcerie a collecté plus de 48 tonnes d'objets réutilisables, et revendu plus de 11 000 articles à travers sa boutique solidaire.

Renforcer le tri des déchets textiles

Chaque année, le SIRTOM collecte en moyenne 4,5 Kg de déchets textiles par habitant. Ce qui fait un total d'environ 130 tonnes par an pour l'ensemble du territoire, qui sont valorisés au lieu d'aller à l'enfouissement. Pour encourager cette pratique de tri, voici un point sur la collecte et le traitement des déchets textiles.



Comment sont traités les déchets textiles ?

Sur le territoire, les déchets textiles sont soit :

Collectés en Points d'Apport Volontaire et traités par la filière « Refashion »

Elle revend les articles en meilleur état (soit 60% des textiles collectés) en boutique de seconde main en France ou à l'export

Elle transforme les autres articles (Chiffons, isolants, fibres textiles, combustibles...) pour en faire des matériaux à destination de l'industrie.

Collectés par la ressourcerie ALCG

Ils sont revendus via la filière de réemploi locale.

Où déposer ses déchets textiles ?



Dans les Points d'Apport Volontaire de la filière « ReFashion »



En déchèterie

dans les espaces réservés à la collecte de la ressourcerie ALCG

ALCG

Au local de la ressourcerie ALCG, rue des Binelles à Chagny.

3

Consignes de tri relatives à la filière « ReFashion » (Points d'apport Volontaire)

Déchets acceptés :



Vêtements - Linge de maison – Chaussures – sacs à main
Quel que soit leur état !

Même usés, ils seront valorisés à plus de 99 % !

Consignes de dépôts

- Ils doivent être placés propres et secs dans des sacs fermés.
- Les chaussures doivent être liées par paire.
- Ne pas déposer d'articles humides ou souillés.

Avant de jeter un textile, pensez à la réparation !

Certains professionnels labellisés « Refashion » proposent de réparer vos vêtements et chaussures à faible coût pour leur donner une nouvelle vie !

Retrouver le réparateur le plus proche de chez vous : www.media-kit.org/reparateurs-refashion/



**FLASHEZ
MOI**



VERS UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

Le SIRTOM propose aux professionnels de son territoire un accompagnement pour améliorer le tri de leurs déchets tout en maîtrisant le coût d'évacuation et de traitement de ces derniers. Récemment, c'est le Centre Hospitalier de Chagny qui a fait appel à ce service du Syndicat.

4



Contrairement aux particuliers, les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs propres déchets. Des filières de recyclage spécifiques ont donc été mises en place, différentes de celles qui traitent les déchets des particuliers.

De ce fait, le SIRTOM se met à disposition des professionnels pour les orienter dans l'utilisation de ces filières et ainsi assurer une meilleure gestion des déchets sur le territoire.

Dans ce cadre, le Centre Hospitalier de Chagny a sollicité le SIRTOM afin d'être accompagné dans le but d'améliorer le tri de ses emballages et de respecter à terme la nouvelle réglementation portant sur le tri des biodéchets à la source.

UN ACCOMPAGNEMENT EN 5 ÉTAPES



1. Une réunion de travail
pour définir les bases de l'étude.



2. Un diagnostic sur site
impliquant une visite des services en présence des acteurs de terrain (aides-soignants, cuisinier, agents de maintenance) afin d'évaluer le fonctionnement actuel et ses possibles améliorations.



4. Une campagne de pesées de biodéchets
afin d'évaluer le volume à traiter.



4. Elaboration d'une synthèse
des données observées et des remontées de terrain de la part des services techniques de l'Hôpital.

5. Elaboration du rapport final

incluant les solutions proposées par le SIRTOM et présenté lors d'une réunion en présence des acteurs administratifs.

L'ESSENTIEL DU BILAN ET DES RECOMMANDATIONS

Globalement, la gestion des déchets spécifiques à l'activité hospitalière est plutôt satisfaisante. Pour autant, des améliorations sont à envisager concernant le tri des autres déchets.



Confier ses biodéchets à un prestataire privé

Les solutions de compostage ne semblent pas adaptées au contexte de l'hôpital. Il est donc nécessaire d'opter pour une collecte des biodéchets via un prestataire privé.



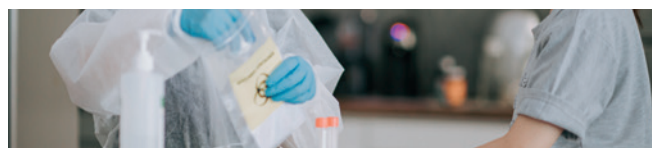
Faire appel à la nouvelle filière de traitement des emballages de la restauration

Afin d'optimiser le traitement et le recyclage des déchets de restauration, il est recommandé au Centre Hospitalier de confier ses emballages alimentaires à cette nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur.



Améliorer le tri des emballages ménagers

Pour ce faire, il est recommandé de mettre en place une communication claire sur les consignes de tri à destination du personnel dans l'ensemble des offices de l'Hôpital.



Réduire le volume de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Le Centre Hospitalier est encouragé à mettre en place des consignes claires pour limiter la quantité de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux car leur traitement est très coûteux.

A terme, cette intervention du SIRTOM devrait permettre au Centre Hospitalier de Chagny de réduire considérablement son volume d'ordures ménagères à enfouir grâce à l'amélioration de ses pratiques de tri tout en optimisant ses coûts de traitement des déchets.

Vincenzo Pierri, engagé au service des usagers et de l'environnement

Dans le cadre de sa mission de développement des pratiques de compostage sur le territoire, le SIRTOM de la région de Chagny a recruté un nouveau chargé de mission biodéchets. En poste depuis quelques mois, Vincenzo Pierri nous parle aujourd'hui de son métier.



Nicolas Bezin : Que faisiez-vous avant de vous engager au SIRTOM ?

Vincenzo Pierri : J'étais étudiant à Valenciennes, en Master Mobilité, Environnement, Economie et Tourisme. J'ai terminé mon cursus par un stage à Décathlon en tant que chargé de mission environnement. Puis j'ai postulé au SIRTOM.

N. B. : Qu'est-ce qui vous a motivé à prendre ce poste ?

V. P. : Suite à mes études, je recherchais un emploi dans le secteur de l'environnement.

6

Pour moi, c'était important de trouver un travail qui ait du sens et qui soit écologiquement utile.

Quand j'ai découvert cette offre de chargé de mission biodéchets sur le site des collectivités territoriales, elle correspondait parfaitement à mes objectifs et à l'idée que je me faisais de mon futur travail. J'ai donc postulé et suite à l'entretien d'embauche, j'ai eu l'occasion de rencontrer l'équipe. Elle m'a fait une très bonne impression. Je me suis tout de suite senti à l'aise avec mes futurs collègues. Tous ces éléments m'ont motivé à m'engager au SIRTOM.

N. B. : Quel est votre rôle en tant que chargé de mission biodéchets ?

V. P. : Mon rôle est de développer la pratique du compostage sur l'ensemble du territoire. Plus précisément, c'est de faire en sorte que chaque foyer ait accès à une solution de compostage et soit informé et sensibilisé sur cette pratique. Concrètement, je propose des composteurs individuels aux usagers qui possèdent un jardin et je les accompagne dans leur utilisation. Je travaille également en collaboration avec les mairies pour mettre en place des placettes collectives accessibles aux habitants sans jardin. Par ailleurs, je conseille les professionnels sur les solutions de compostage disponibles dans notre région. Enfin, je suis en charge des actions de sensibilisation à destination des habitants et en milieu scolaire.

N. B. : Que faites-vous concrètement en terme de sensibilisation ?

V. P. : Concernant les actions en milieu scolaire, je prépare des animations interactives et ludiques afin de capter l'attention des enfants. Mon but est de leur faire comprendre les intérêts du compostage et qu'ils puissent assimiler les bonnes pratiques qui y sont liées. Pour le grand public, nous organisons des ateliers conviviaux destinés à sensibiliser les habitants au compostage tout en les initiant aux bonnes pratiques.

N. B. : Qu'appréciez-vous le plus dans votre métier ?

V. P. : Le travail de terrain. J'aime être en prise directe avec la réalité des habitants et voir concrètement comment nous pouvons améliorer la gestion de nos déchets.

Être à la fois au service des usagers et de la planète donne du sens à mon travail. Je sais pourquoi je me lève chaque matin.

Encourager les usagers à la pratique du compostage

Afin d'encourager toujours plus d'usagers à la pratique du compostage, le SIRTOM a organisé plusieurs actions de sensibilisation tout au long de l'année.

En allant à la rencontre des habitants, l'objectif est de convaincre un plus large public des intérêts de ce nouveau geste de tri et de le rassurer sur sa simplicité en répondant à ses interrogations.

4 actions auprès des usagers



2 février 2024
Réunion d'information
à Sampigny-les Maranges



6 avril 2024
Café compost à Bey



12 avril 2024
Réunion d'information
et vente groupée de
composteurs à Saint-
Léger-du-Bois



6 septembre 2024
Stand compostage à
Couches lors du « marché
des producteurs locaux »

Des animations pédagogiques avant tout

Les réunions d'information sont l'occasion :

- ▶ **De faire un rappel du cadre légal** qui contraint à terme la gestion des biodéchets,
- ▶ **De présenter les avantages du compostage** en matière de gestion des déchets et pour la fertilisation naturelle des terres,
- ▶ **D'apporter des explications sur les gestes du compostage** et d'en démontrer la simplicité,
- ▶ **D'évoquer les difficultés** possiblement rencontrées.



Sensibiliser en toute convivialité

Les cafés compost sont des rencontres proposées aux usagers suite à la mise en place d'une placette de compostage partagée afin de favoriser sa bonne utilisation par les habitants.

Ces moments conviviaux sont propices aux échanges entre les utilisateurs et les membres du SIRTOM.

Ils permettent de répondre aux questions du public tout en rappelant les consignes propres au compostage collectif.

C'est dans le même esprit d'échange et de partage que sont tenus les stands destinés à sensibiliser le public aux bons gestes de compostage lors des manifestations.

Les actions de sensibilisation sont animées par Vincenzo Pierri, chargé de mission biodéchets, ponctuellement accompagné d'Estelle Rodier, directrice du SIRTOM, et d'Emilie Mougél, chargée de prévention déchets.

S'engager collectivement pour le bien de son territoire



Cette année, les journées écocitoyennes destinées au ramassage des déchets sauvages se sont déroulées entre mars et novembre 2024. Celles-ci sont portées et organisées par chaque commune qui désire s'y engager. Elles mobilisent et réunissent l'ensemble des habitants et des écoles qui souhaitent participer au nettoyage de leur territoire. A cette occasion, le SIRTOM a accompagné Charette-Varennes, Frontenard, Bragny-sur-Saône, Paris-l'Hôpital, Sully, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-Géanges, Chagny et Couches dans le déroulement de ces événements (prêt de pinces à déchets et de gilets haute visibilité, dotation de gants et sacs poubelle, rappel des consignes de tri...).

Ces actions sont un symbole fort qui jouent un rôle important dans la sensibilisation de la population. Elles montrent aux usagers qu'il est possible de préserver son environnement et d'améliorer son cadre de vie par quelques gestes simples du quotidien et un engagement collectif.

Remise en service d'Ecocea suite à l'incendie



Sensibiliser les futurs écocitoyens



Cette année, les actions de sensibilisation en milieu scolaire ont eu lieu dans les écoles de Chagny, Couches et Epinac entre octobre 2023 et mars 2024. Elles ont porté sur la réduction des déchets, le tri, le recyclage et le compostage.

A l'issue de ces animations, les enfants concernés ont acquis de manière ludique l'essentiel des gestes de tri des déchets ménagers.

En parallèle, le SIRTOM a animé l'action « laisse parler ton cœur » lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Elle consistait à collecter les jouets que les enfants souhaitaient donner dans le but de les revendre via un circuit éco-solidaire.

Ils ont ainsi eu l'opportunité de participer concrètement au fonctionnement d'une filière de réemploi destinée à réduire la production de déchets tout en participant à une œuvre de solidarité.

L'usine Ecocea, située à Chagny à proximité du SIRTOM, valorise les ordures ménagères selon un procédé de fermentation qui produit du Biométhane et du compost. Elle joue un rôle important dans le recyclage des déchets ménagers et permet de réduire considérablement leur enfouissement. Le Biométhane est injecté dans le réseau de gaz naturel et le compost est transmis aux agriculteurs. Ecocea trie également les objets en métaux présents dans les ordures ménagères afin de les revendre pour qu'ils soient recyclés.

En mars 2023, l'usine a été victime d'un incendie dû à l'échauffement d'une pièce métallique. Bien que le feu ait rapidement été maîtrisé, il a considérablement endommagé les 1700 m² d'entrepôt. Suite à cela, d'importants travaux ont été nécessaires pour remettre l'usine en service. Elle fonctionne à nouveau pour trier les déchets selon la réglementation.



Route de Lessard-le-National
71150 CHAGNY
tél. 03 85 87 62 34
www.sirtom-chagny.fr

